

# Harcelée à l'ambassade du Qatar

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/harcelee-a-l-ambassade-du-qatar-17-02-2017-6687555.php>

> [Faits divers](#) | Nicolas Jacquard | 17 février 2017, 8h30 | MAJ : 17 février 2017, 8h31 | 15



Teresa\*, ici face à son avocat **Me Grégory Lévy**, dit avoir été licenciée à cause de son refus de céder aux avances insistantes d'un de ses supérieurs à l'ambassade du Qatar.

LP : JEREMIE JUNG

Nicolas Jacquard

**La plainte de cette ex-assistante, licenciée en 2016, vise le secrétaire privé de l'ambassadeur. La justice a ouvert une enquête.**

Ce devait être un tremplin vers une brillante carrière internationale. La chute n'en a été que plus dure. Et Teresa\*, 27 ans, a toutes les peines du monde à s'en relever. Depuis des mois, cette

jeune femme d'origine ukraino-libanaise est en dépression, à la recherche d'un emploi que son CV plus qu'étoffé devrait pourtant lui permettre de trouver rapidement. Mais « elle est sous anxiolytiques, et craint pour son intégrité physique, explique son avocat, M<sup>e</sup> Grégory Levy. Elle a surtout l'impression de se retrouver des années en arrière, lorsqu'elle vivait une difficile vie d'étudiante ».

Cela n'avait pas empêché Teresa de boucler avec brio un master 2 en géopolitique à la Sorbonne, ponctué de stages réussis dans diverses institutions internationales, dont l'Unesco. Un bagage solide, associé à une parfaite maîtrise du russe, de l'arabe, du français et de l'anglais, qui devient le sésame pour lui ouvrir les portes de l'ambassade du Qatar à Paris.

## **Des messages équivoques**

En septembre 2014, elle y est embauchée en CDI comme assistante personnelle de l'ambassadeur. Jusqu'au 5 janvier 2016, date à laquelle elle est sèchement remerciée. « Ils lui ont retiré son badge, et l'ont jetée dehors comme une malpropre », dénonce un proche.

Officiellement, selon la notification de son licenciement, on lui reproche d'avoir refusé ce jour-là d'effectuer un transfert d'appel téléphonique que sollicitait un diplomate. « Une illustration de votre insubordination », l'accusent les Qatariens. Ce que conteste l'intéressée. Elle a saisi le conseil de prud'hommes, mais aussi déposé plainte pour « harcèlement sexuel par personne ayant autorité » au commissariat du XVII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Car sa version de son éviction est tout autre. Teresa estime avoir payé son refus de céder aux avances insistantes de M. T., le secrétaire privé de l'ambassadeur.

## **«Un diplomate a essayé de m'embrasser»**

« Dès que j'ai été embauchée, il s'est plus intéressé à mon physique qu'au travail effectué, se souvient-elle. Il a tout tenté pour me séduire et pour me rencontrer en dehors de l'ambassade. » La veille de son licenciement, M. T. se fait plus pressant que jamais. En attestent ces SMS du 4 janvier 2016. « Tu veux un bon massage ? » tente-t-il. Teresa décline. « Tu sais pas ce que tu

rates, ma bouche fait des miracles », relance son supérieur. Un peu plus tard : « Je pense que tu es coincée et qu'il faut que je te décoince. » « Nous sommes des collègues », esquive l'assistante. « Tu n'as jamais été au 7<sup>e</sup> ciel », lui rétorque son interlocuteur, à l'époque placé en garde à vue dans le cadre de cette enquête préliminaire qui suit toujours son cours.

« Un autre diplomate influent avait lui aussi essayé de m'embrasser », soupire Teresa. Le mois précédant son licenciement, le chargé d'affaires lui avait par ailleurs demandé de rédiger un témoignage portant notamment sur la vie privée d'une de ses collègues, en délicatesse avec sa hiérarchie, afin de motiver sa révocation. « J'ai refusé. Si j'avais cédé à leurs exigences, je serais toujours employée », assène Teresa, amère que ce « job de rêve » ait viré au cauchemar. Aujourd'hui, cette jeune femme issue d'un milieu modeste, qui assure n'avoir jamais compté ses heures, se dit « humiliée, annihilée, désarmée ».

« La diplomatie est un milieu feutré où tout le monde se connaît, relève son avocat. Il n'est pas admissible qu'un chargé de mission ait pu briser la carrière d'une jeune femme aussi prometteuse. » L'ambassade, de son côté, a subordonné toute négociation sur le licenciement au retrait de la plainte pour harcèlement. Teresa s'est refusée à le faire. Dans le même temps, ses ex-employeurs l'accusent d'avoir menacé de divulguer des informations confidentielles. « J'ai toujours été discrète sur mon travail », réfute-t-elle. « Elle ne s'inscrit nullement dans un processus de chantage, mais seulement de reconstruction », abonde M<sup>e</sup> Grégory Levy. Contactée par l'intermédiaire de son avocat, l'ambassade du Qatar n'a pas donné suite à nos sollicitations.

*\* Le prénom a été changé*

**Le Parisien**